

Au Griff. Saussin.
Par. 3. Mars. 1665.

N. 464

Monieur,

Ce plessis n'avoit que faire de vous, quoy que tout ce que
j'ay seen de bonnes de pardes ^{et de l'ordre des ministres} de la
Touraine, ~~et~~ dormez. Les fructs d'orange, ~~et~~ le vins
meuni et de autres depuis ~~et~~ ^{bonne} dimanche et demide jus-
que de cette Annee que je vous fis le 16. de Janvier.
Le nombre de est si grand que j'ay de la peine à croire
qu'il aye ~~plus~~ la moie d'organé, quoiz que pour ces
admirer, elles n'ayent pas ^{pas} l'ordre regulier, les
deprécier le plus encoré date ayant souuent des
malades les dimidiets.

Ce qu'il y a eu de plus important, c'est l'Article
du ~~Projet~~ la ~~proposition~~ des droites de S. A. sur le
Rome, et l'ordre des Payniers de nos François.

J'ay veillé quas au premier, et apres avoir en
l'oumeur d'en convaincre le Roi à mon audience
de l'engagé que j'eus le 23. du mois passé, par ordre
de S. M. j'en ay mis un Contrat entre les mains
de Monsieur les Ministres, dans lequel quoz que j'eusse
fourni tous les plus plausibles arguments au profit des
doss, j'auy pu m'assurer, pour tenir cette affaire
en longueur, en evitant ~~la~~ Production tant qu'il
seroit possible, on n'a pas laissé ^{d'abord} de nous forcer
pour tout delaij à un nouveau terme de trois
mois prochain. Dequelj ai am pris la liberté de
me plaindre, comme d'une injure à laquelle
il ne nous est possible de satisfaire, ~~et~~ ^{et} au
fin a ~~du~~ changé de 3. en 6. mois. Apres ce que,
on pourra voir ce qu'il y aura moyen d'obtenir
de plus. Mais au delà pour s'en procurer un
grand d'oso, car de la façon dont on y prendra -

tout ou tant il faudra satisfaire aux ordonnances
du Roi. Je ne saij si je pourrai avoir l'ordre auquel
que est l'ordre passé; s'il n'est pas, ce pourraient être
les postures.

Pour ce qui est de l'ordre auquel nous en
sommes avec nos Firmissimes, en voici un abrégé, tel
qu'ils l'ont avoué aujourd'hui même. Dans leur
mémoire il nous avouent à chaque fois, renoncé
en dépense les 24000. H. dans lieu de captivité,
2^e: leur pension pour la conservation de la monarchie
et 3^e: les frais payés faites ^{par eux} au sujet
de la garnison du Peage. Mais de fin, depuis
leur défaite, ils se sont laissé convaincre de
ce qu'il n'est pas ^{leur} de porter aucun des
trois articles en ligne de compte. Sur ce 4^e
troublant les 20000. H. saisies, ils n'ont pas manqué
de me montrer aussi, force difficulté, de ce que je
prétendais les obliger de fournir de l'argent
comptant ^{des fonds} sur une mariage conditionnelle
après tout ils se sont laissé disposer à dépendre
de ma présence l'ordre que vous ^{ci-joint} voyez à ce sujet
des 2^e Rendre, pour le paiement des 20000. H.
pendant, ~~qui~~ promettant de me fournir ^{ces} -
qui vont pour la clôture de mon^e compre
abrégo, auquel que je parte de cette ville.

Par où comme vous voyez que ils auront
satisfait à tout ce qu'on peut exiger d'eux,
il est ~~plus~~ juste que sans plus de dilaij, ni
successez les mariages ~~lors~~ absolus de ce
qui a été ^{sujet d'enfuis} sans bon que vous me informiez
mess^r de Lubecq et d'Alderson, comme aussi
mess^r du Barneuf qui il n'y ayt point de
faute en ce qu'il a promis de faire.

Je voudra le vuidre les autres différens touchant
la monnaie et le Precioz, soit à l'amicale ou
par voies de justice. Je leur ce ay donne le choix;
mais ils sont plus portez au premier, ~~comme~~
disez que le S^e le S^e Flemme et d'autres seront
authorisiez pour cela de leur pere. Ces personnes
d'extrition de bouche, quand je soy à Orange,
vers où je m'acheminez dans la Republique grec
Vicar, & il est possible. A present on ne parle
que de malheur arriver par les chemins tress
couverts de ces grandes eaux.

S'ordonne que le Roi a ~~depeches~~ faites des ordres pour
M. le S^e le S^e de Gaulle, ou de son absence à ceulz qui
commandez au Rattachement, portes de L'Amble, qu'aussi
tote qu'il l'aura veue, il aye à faire vuidre la
Garnison, et consigner le Rattachement, mais
T'a me le remettant sans aucune difficulte, & en
me faisant des liens sinceres, & de bonne fr^e
les Canons, Armes, Munitions de Guerre, & autres
droits généraux quelconques qui se trouvent sur
appartenir à S. M. le Roi. C'Immeuble que j'en de
a été fait lorsque le R^e S^e commandez a été fait.

Je ne puis decouvrir mandez de quelle maniere
il sera bon de proceder en cela. Je envoi que par
l'apres laissons armes de recouvrement des d'ordres.
Après quoi j'espere, dieu aidant, d'en aller plus
condier le bouche sur ces lieux, qui on ne pourraie
faire par force au lieu de main de force.
sans trouble donc à d'autres particularitez. De
nos derniers bruyillans, où je trouve les travaux
des d'ordres de passage d'autre, je finis de vous
assurer que mon me trouvez pris (?) p.

Krige Christiaan
van Brabant en andere
staaten en dorpen
vervuld en verhoogd.
Wij
hebben ons
gezind om de
vaderlanden te
verdedigen en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.
We hebben
onze troepen
gevoerd en
de vijand te
overwinnen.